

M. McDermid: Non, je ne peux pas. Je l'ai déjà assez esquiné. J'espère seulement qu'il s'occupe de ce qui se passe dans son ministère et dans tous les autres qui soutiennent la politique de l'achat chez nous.

Permettez-moi de vous citer un autre exemple qui montre que le gouvernement gaspille notre argent et n'aide pas la petite entreprise. J'ai ici une brochure publiée avec l'autorisation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). C'est une magnifique brochure imprimée sur papier glacé avec de belles photographies. Elle s'intitule «Urban Transportation: The Canadian Experience». C'est une des meilleures brochures publiées par le gouvernement en face. Elle devait aider des quantités de petits entrepreneurs qui exploitent des réseaux de transport urbain au Canada. A mon avis, c'est une brochure formidable et qui devait—tenez-vous bien—être diffusée dans le monde entier, de façon à faire connaître nos transports urbains au reste du monde. Mais savez-vous ce qui est arrivé, monsieur l'Orateur? Pour une raison quelconque que nous ignorons, le ministre a annulé cette publication après en avoir fait imprimer des milliers d'exemplaires. Combien d'exemplaires? J'aimerais bien que le ministre s'en informe et nous le dise. Je suis sûr qu'il s'agit de milliers. Le gouvernement a décidé de tout annuler. Quand j'ai demandé pourquoi, savez-vous ce qu'on m'a répondu? Parce qu'elle ne renfermait pas suffisamment de photos de Montréal.

● (1730)

Une voix: Vous voulez rire.

M. McDermid: Pas du tout. Il y en avait trop de l'Ontario. C'est ce qu'on m'a répondu. Après l'avoir imprimée, ils ont constaté qu'elle renfermait trop de photos de l'Ontario. Voyez un peu cette brochure, ces belles photos sur papier glacé. Voilà le gaspillage auquel ces gens-là se livrent. Ils font du tort à des petits entrepreneurs qui auraient peut-être pu en profiter. C'est de la pure folie, monsieur l'Orateur.

J'appuie ce projet de loi, monsieur l'Orateur, mais en terminant, en dépit de tout ce que j'ai dit, je reconnais que le ministre d'État chargé des Petites entreprises doit porter une très lourde charge comme tous les députés libéraux de l'arrière-ban qui n'ont absolument rien eu à voir avec le budget. Absolument rien, monsieur l'Orateur, mais ce sont eux qui doivent aller le défendre dans leur circonscription. Et ils éprouvent de la difficulté à le faire. Nous parlons ensemble parfois et ils nous exposent leurs problèmes. Nous savons combien ils souffrent et nous les plaignons. Toutefois, nous les défions de revenir dire à leur ministre et au ministre d'État chargé des Petites entreprises qu'ils doivent se raviser et venir en aide aux petites entreprises au lieu de leur causer des ennuis.

Des voix: Bravo!

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, nous arrivons à la fin d'un débat qui met en cause un sujet beaucoup plus vaste que la petite entreprise au sens strict. Il doit être considéré comme englobant l'agriculteur, le pêcheur, le petit exploitant forestier, le petit intermédiaire de toute espèce: détaillant, petit producteur, etc. L'éventail est très large. Il ne s'agit pas d'une catégorie isolée.

Je tiens à dire que certains effets du budget rendent ce bill très nécessaire, qu'ils rendent grandement nécessaire un élargissement de l'enveloppe mise à la disposition des autres organismes publics traitant avec les petites entreprises, par

Prêts aux petites entreprises—Loi

exemple avec l'agriculture. C'est ainsi que, suivant un document qui m'est parvenu, un agriculteur qui s'occupait d'élevage bovin a subi du fait de ce budget un changement de situation fiscale. Quelle en est l'importance? Son revenu imposable augmente de \$34,400 environ, c'est-à-dire de 12 p. 100. Mais son impôt augmente de 46 p. 100, soit \$23,000. A une époque où le gouvernement du Canada dépose, par l'intermédiaire de sa Conférence des perspectives, des statistiques d'après lesquelles le revenu agricole va baisser de 15 p. 100 au cours de la campagne qui vient, comme il doit être agréable d'apprendre que la charge fiscale de l'agriculteur va augmenter dans certains cas de 46 p. 100. Nous nous retrouvons dans une situation des plus contradictoires, monsieur l'Orateur. Les gens disent que la plupart des agriculteurs de la région doivent plus à la banque ou au magasin de provendes que ne valent leur ferme.

Je voudrais vous lire une autre lettre, celle d'une dame cette fois, qui dit ceci:

Nous fermons. Nous en avons assez de dépenser de l'argent sans réaliser aucun bénéfice.

Malheureusement, le manque de temps ne permet pas de lire toutes les lettres dignes d'intérêt qu'on reçoit dans une situation semblable. Je voudrais cependant en lire une dernière:

Ces 45 millions de dollars ne serviront qu'à renflouer 450 agriculteurs à raison de \$100,000 chacun, ou 225 agriculteurs à raison de \$200,000 chacun. Et c'est pour l'ensemble du Canada.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'un des directeurs régionaux avait reçu de deux entreprises agricoles familiales des demandes de prêt qui, s'il les avait approuvées, auraient absorbé tout le supplément affecté à sa succursale par la Société du crédit agricole. C'était dans un secteur où, à mon avis, l'injection de plusieurs millions de dollars s'imposait, et ce directeur n'a pas pu subvenir aux besoins de deux exploitations agricoles familiales avec le supplément qu'on lui avait fourni. Je demande donc au député à votre droite, monsieur l'Orateur, de réfléchir à l'insuffisance de l'aide accordée.

La mesure à l'étude n'est qu'une goutte dans l'océan. Si nous nous opposons au bill, nous rejeterions par là même les principes auxquels nous sommes attachés. Il y a effectivement un besoin à satisfaire. En appuyant le bill, nous reconnaissons par là même ce besoin, mais cela ne veut pas dire pour autant, monsieur l'Orateur, que ce bill suffit pour répondre aux besoins actuels du pays.

Il y a à peine 48 heures, l'un de mes amis m'a appelé car il voulait que je sache les conséquences que le budget avait pour lui. Toute sa vie, il a dirigé une petite entreprise dont il est propriétaire et il avait la possibilité de la vendre à des membres de sa famille qui l'avaient épaulé loyalement pendant de nombreuses années. L'an dernier, m'a-t-il déclaré, il aurait pu prendre sa retraite; aujourd'hui ce n'est plus possible, pas plus qu'il ne peut vendre son entreprise. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce qu'il est obligé de payer l'impôt sur ses gains en capital immédiatement. Toutes ses économies et la totalité du premier versement vont y passer et, l'année prochaine, il va se retrouver sans rien. Il faut qu'il s'informe pour trouver d'autres façons d'envisager sa retraite parce qu'il ne peut vendre son entreprise et subvenir à ses besoins et à ceux de son épouse car il ne lui reste plus rien.